

SOMMAIRE

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 5 février 2002	p. 2
Rapport moral	p. 3
<i>(Père Gérard, cistercien, Abbaye de Bellefontaine, Président de l'association Monastic)</i>	
Comptes de fonctionnement et bilan au 31 décembre 2001	p. 7
Budget prévisionnel pour 2002	
<i>(Sœur Benoît, bénédictine, Abbaye de Jouarre)</i>	
Anticiper l'ajustement de l'économie du monastère aux forces disponibles.....	p. 9
<i>(Monsieur Philippe Mignotte, membre d'honneur de l'association Monastic)</i>	
Présentation de la Fondation des Monastères	p. 12
<i>(Madame Brigitte Estrangin, secrétaire générale)</i>	
Présentation de l'Association Vivier	p. 15
<i>(Monsieur Michel Jourdain, co-Président de l'Association Vivier)</i>	
Une demande de la part de la Fondation W.W.F.	p. 17
<i>(Père Martin Neyt, bénédictin, président de l'A.I.M.)</i>	
Rapport de l'activité de la Commission d'éthique	p. 19
<i>(Mère Solange, clarisse, Abbessse du monastère de Montbrison)</i>	
Rapport des activités de la Commission Commerciale	p. 21
<i>(Sœur Marie-Noël, cistercienne, Abbaye d'Echourgnac)</i>	
Rapport de la Commission Monastique Administrative	p. 22
<i>(Frère Mathias, bénédictin, Abbaye de la Pierre qui Vire)</i>	
Compte rendu des sessions de comptabilité	p. 25
<i>(Sœur Bernadette, Communauté de la Sainte-Famille de Bordeaux , Monastère de la Solitude, Martillac)</i>	
Compte rendu du groupe des fromagers	p. 27
<i>(Père Bernard Marie, cistercien, Abbaye du Mont des Cats)</i>	
Compte rendu du groupe des communautés fabriquant des hosties	p. 28
<i>(Sœur Marie Dominique, carmélite, Saint Germain en Laye)</i>	
Invitation à l'Assemblée Générale du mardi 4 février 2003	p. 29
Adresses utiles.....	pages I à IV
Au milieu du cahier	

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DE L'ASSOCIATION MONASTIC

Paris, Centre Sèvres, 5 février 2002

L'Assemblée Générale annuelle de l'Association « Monastic » s'est tenue à Paris, au Centre Sèvres, le mardi 5 février 2002 de 9 h 30 à 16 h 40. Le nombre d'inscrits a légèrement dépassé celui de l'an dernier, mais le nombre de présents était le même que l'an dernier (135 participants). Comme l'an dernier, les réunions se sont tenues dans l'auditorium du Centre Sèvres.

La matinée a débuté par le rapport moral de Père Gérard, Président, rappelant les activités de l'année écoulée (voir page 2). Il a été suivi de la présentation des comptes de fonctionnement et du bilan pour 2001 (page 6), par Sœur Benoît, trésorière sortante, que l'assemblée a vivement remerciée pour son dévouement. Ces deux interventions ont été approuvées à l'unanimité, ainsi que le compte rendu de l'Assemblée Générale de 2001.

L'assemblée a procédé ensuite au vote pour élire Sœur Marie Dominique, Cistercienne de Cabanoule (Monique Kruse), comme membre du Conseil d'administration de l'Association, en remplacement de sœur Benoît Garret, Bénédictine de Jouarre, démissionnaire.

Le reste de la matinée a été bien rempli par les rapports de toutes les commissions, la présentation de la Fondation des monastères, par Madame Brigitte Estrangin (page 11), et une intervention de Père Martin Neyt (page 16), président de l'A.I.M. (Alliance Inter Monastères).

C'est ainsi que nous avons entendu successivement : Mère Solange, Clarisse, abbesse de Montbrison, (Commission d'éthique ; voir page 16) ; Sœur Marie Noël, Cistercienne, de l'abbaye d'Échourgnac (Commission commerciale ; page 18) ; Père Bernard Marie, Cistercien, de l'Abbaye du Mont des Cats (Groupe des Fromagers ; page 26) ; Frère Mathias, Bénédictin, de l'Abbaye de la Pierre qui Vire (Commission monastique administrative ; page 21) ; il a présenté des questions particulièrement importantes, et nous vous recommandons tout spécialement la lecture de son texte ; Sœur Marie Dominique, Carmélite, de Saint Germain en Laye (groupe des communautés fabriquant des hosties ; page 27) ; Sœur Bernadette, Communauté de la

Sainte Famille de Bordeaux, Martillac (sessions de formation à la comptabilité ; page 24).

Pour pouvoir respecter l'horaire prévu, il a fallu reporter en début d'après-midi la présentation de l'état des travaux du site Internet.

La formule de l'an dernier ayant été unanimement appréciée, la journée s'est donc continuée par la messe chez les Lazariste, à 12 h 15, présidée par Père Martin Neyt, qui a donné l'homélie. Le repas était également servi chez les Lazaristes, et les travaux ont repris à l'heure prévue au Centre Sèvres.

L'après-midi a commencé par une rapide présentation de quelques « pages » du site Internet en préparation, en particulier celles qui décrivent les monastères. Ces pages étaient montrées sur un grand écran, au moyen d'un projecteur spécial, et ont permis à tous les participants de se faire une idée du travail en cours.

Ensuite, « à l'heure de la sieste », Monsieur Philippe Mignotte, membre d'honneur de l'association Monastic, a présenté, toujours grâce au projecteur, des pistes de réflexion pour « anticiper l'adaptation de l'activité des monastères aux forces disponibles » (page 8). Nous ne vous donnons qu'un résumé de son travail dans ce dossier vert, mais n'hésitez pas à demander le texte complet, de préférence sous forme de fichier transmis par Internet, ou à défaut, en photocopies.

La journée s'est terminée par la présentation de l'association « Vivier » (page 13), qui met au service de l'Église les compétences professionnelles variées de ses membres.

Cette nouvelle édition du « dossier vert » vous donnera l'essentiel des interventions indiquées ci-dessus, mais vous pouvez toujours demander des précisions à leur sujet.

Comme toujours, l'ambiance fraternelle était au rendez-vous. Il n'y a peut-être pas eu beaucoup de temps pour les échanges informels, car l'assemblée est nombreuse, et le programme était particulièrement dense cette année. Mais tous ceux qui ont pu venir ont eu ainsi le sentiment de ne pas être venus pour rien !

En vous souhaitant une bonne lecture du « Dossier vert », nous vous disons à l'année prochaine ; la rencontre est prévue pour le mardi 4 février 2003.

RAPPORT MORAL POUR L'ANNEE 2001
ASSEMBLEE GENERALE DE "MONASTIC"
5 FÉVRIER 2002

Au nom de tous, je dis bienvenue à tous et à toutes pour cette assemblée générale de l'association Monastic. Nous sommes ici environ 138 actuellement, de nouveau réunis dans cette belle salle du Centre Sèvres. Les moines et moniales ici présents représentent 81 communautés. Beaucoup de Mères Abbesses et supérieures de communauté sont présentes (près d'une quinzaine en tout) : Bénédictines (5), Cisterciennes (4) ; Clarisses (4) ; dominicaine, carmélite et autres.

Je remercie tous les autres qui sont venus à notre assemblée ; ils montrent ainsi l'intérêt qu'ils portent à notre association : la Fondation des monastères est représentée par Madame Estrangin, Madame

Beauchesne et Madame Tantardini ; les magasins d'artisanat monastique sont bien représentés ici aujourd'hui. Je salue nos amis de toujours Messieurs Mouret de Lotz et Philippe Mignotte (que je remercie pour ce qu'il nous donnera cet après-midi), Madame Frédérique Bernaert, de la Mutuelle Saint-Christophe. Nous comptons aussi parmi nous le Père Martin Neyt, de l'Alliance Inter Monastères, qui nous dira un petit mot tout à l'heure et présidera l'eucharistie en fin de matinée, et Frère Henri Vignau, secrétaire général de la C.S.M.F. Et si j'en oublie certains, qu'ils veuillent bien me le pardonner et sachent qu'ils sont cordialement accueillis par toute la famille monastique.

I. - Programme de la journée.

Un mot sur le programme de la journée. Je n'ai reçu aucune demande pour mettre un autre point à l'ordre du jour. Nous nous en tiendrons donc à ce qui a été annoncé.

Ce matin, après ce rapport moral et son approbation, nous aurons à approuver le compte rendu de l'Assemblée Générale 2001 et les comptes présentés par Sœur Benoît. Il y aura ensuite élection d'un nouveau membre au conseil d'administration, pour remplacer Sœur Benoît, qui va quitter le conseil. La fin de la matinée sera consacrée aux rapports des différentes commissions, à une intervention de la Fondation des Monastères, et à celle du Père Martin Neyt. Elle se terminera par la présentation de l'état actuel des travaux pour le site internet de Monastic.

Il sera alors 11 h 45. La messe commencera à 12 h 15 chez les Lazaristes. Les prêtres qui désirent concélébrer se rendront directement à la sacristie. Merci à Sœur Nicole, carmélite de Domont, Sœur Pierre-Marie, bénédictine de Bouzy la Forêt, et Sœur Marie Joséphe, bernardine de Saint André (Notre Dame de la Plaine), d'avoir accepté de préparer cette liturgie. Le repas chez les Lazaristes suivra l'eucharistie, et nous reprendrons ici à 14 h 30 très précises.

En début d'après-midi, Monsieur Philippe Mignotte nous dira comment « Anticiper l'ajustement de l'économie du monastère aux forces disponibles ». Son exposé sera suivi d'un temps d'échange. Enfin, pour terminer la journée, nous sera présentée l'Association Vivier. Nous terminerons aux environs de 16 h 30.

II. - État de l'association et des commissions.

1.- Les membres

L'association comptera bientôt 224 communautés membres, dont 13 hors de France (225 et 13 en 2000). 132 ont signé des contrats d'utilisation de la marque (8 hors de France). Nous avons enregistré cette année de nouveaux départs pour cause de fermeture (Les Dombes, Verneuil sur Avre, la Visitation de Marseille), et cette année encore, ces

départs ont été compensés par l'arrivée de quelques nouveaux membres (Saint Lambert des Bois, le Carmel de Carros, et est à l'étude la demande des Clarisses de Nîmes). D'autres communautés ont préféré se retirer (les Dominicaines de Lascabane et de Plerguer, les Rédemptoristes de Riom). Nous nous trouvons dans une période plutôt stable, et il en est de même pour les contrats.

2. Conseil d'administration et commissions

Les commissions ont connu quelques changements cette année, leurs comptes rendus vous en parleront certainement. Pour mémoire, Mère Placide Devillers,

abbesse du Barroux, et Sœur Stéphane Miet, Bénédictine de Maumont, sont venues compléter la commission d'éthique, tandis que Père Raphaël,

cellérier du Barroux, a intégré la commission commerciale.

Les prochaines élections pour le conseil d'administration auront lieu l'an prochain. Toutefois, comme je viens de le dire, nous devons dès cette année procéder à un vote pour remplacer Sœur Benoît qui quitte le conseil d'administration.

III. - Activités du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises en 2001 : le 7 février, les 17 et 18 juillet, et les 17 et 18 octobre. Vous avez pu lire le compte

IV. - Formation

Nous avons poursuivi cette année notre effort pour la formation. Les sessions de comptabilité ont encore connu beaucoup de succès, avec Monsieur Desprunée comme intervenant. Elles ont permis à un bon nombre de s'initier et de conforter leurs connaissances en ce domaine. Aucune session n'est programmée pour 2002. Nous verrons s'il y a des besoins dans les années suivantes.

Par ailleurs, le 22 novembre a vu se réunir dans une salle du Centre Sèvres 68 moines et moniales pour recevoir des informations sur les assurances. Deux sujets ont été abordés : « Typologie des principales assurances », le matin par des personnes de la Mutuelle Saint-Christophe, et « Les responsables d'association face aux assurances », l'après-midi, par Groupama. Faudra-t-il continuer cette journée de

Sans qu'il s'agisse à proprement parler d'une commission, un nouveau groupe a vu le jour, à l'initiative de Monastic, pour les communautés qui fabriquent des hosties. Une première rencontre, très prometteuse, a eu lieu, et une autre est déjà programmée pour l'été prochain.

rendu de ces réunions dans les différents "Monastic Informations". Il est inutile d'y revenir ici.

formation en novembre ? À vous de nous dire ce que vous en pensez et de nous proposer des sujets. Pour toutes ces activités - les sessions et la journée du 22 novembre -, la Fondation des Monastères nous a généreusement aidés, pour que toutes les communautés puissent y participer. Qu'elle en soit vivement remerciée.

Une session pour les libraires est en préparation, une autre pour les magasiniers.

Ce désir d'apprendre me paraît très sain et très prometteur. C'est l'un des moyens que nous pouvons mettre en œuvre pour nous permettre de progresser de manière durable dans nos activités économiques. N'hésitez pas à nous manifester vos besoins, et nous essaierons d'y répondre de notre mieux.

V. - Relations avec les A.T.C. et la Fondation des Monastères

Les relations avec les A.T.C. continuent. L'A.T.C. de Paris a un nouveau gérant, Monsieur Delpit, qui est présent parmi nous aujourd'hui. À Bordeaux, le président a changé : monsieur Detours a laissé sa place à Monsieur Joël Quancard, tout aussi motivé et compétent que lui. Le président de Monastic continue toujours de participer au conseil d'administration de l'A.T.C. de Paris-Lyon-Toulouse-Rennes. Par ailleurs, l'A.T.C. de Paris souhaiterait disposer de vidéocassettes présentant les communautés. Il est important que les clients des boutiques se rendent bien compte que les monastères ne sont pas seulement des centres de production, mais aussi des lieux de vie spirituelle. Si

certaines communautés peuvent offrir à l'A.T.C. la vidéo qu'elles ont réalisée, ce serait très bien.

Quant aux relations avec la Fondation des Monastères, Sœur Benoît assurait jusqu'à présent le lien entre les deux instances. Il nous faudra trouver quelqu'un d'autre désormais, car il est important de bien travailler ensemble. Avec la Fondation, notre association est très attentive à l'évolution de la question de la valeur d'entretien. Frère Mathias nous en parlera sûrement lors du compte rendu de la commission monastique administrative. Mais je le redis encore : rien n'est décidé au Ministère, ni dans un sens, ni dans l'autre, et on ne peut absolument pas prévoir quelle sera l'issue, ni la date.

VI. - Communication externe

Qu'en est-il de notre communication vers l'extérieur pour promouvoir les produits monastiques ?

1. Marque Monastic et logo

Quelques décisions ont été prises concernant les conditions d'attribution du logo. Le conseil

d'administration, avec l'avis favorable de la commission commerciale, a décidé que le logo peut

être attribué aux CD et cassettes réalisés par les communautés membres. Deux critères sont absolument à respecter : que ce soit bien le chant de la communauté qui demande le logo, et que l'enregistrement soit réalisé dans le monastère. Les renouvellements de contrats donnent régulièrement lieu à des demandes d'attribution de la marque pour de nouveaux produits et services, ce dont nous nous réjouissons.

2. Site Internet

Nous vous avons régulièrement tenus au courant de l'évolution de ce projet dans les publications de « Monastic Informations ». La société d'abord retenue, Quaternet, a donc cessé complètement ses activités. Après plusieurs mois pour trouver une autre société qui soit sûre, les travaux avancent maintenant à grands pas avec la société Atega, qui a son siège près de Poitiers. Celle-ci a accepté de reprendre le premier cahier des charges, ce qui a gagné du temps et épargné bien du travail. Nous allons être en mesure de vous montrer dès ce matin où en est ce projet ; je vous rappelle l'adresse de notre site : www.monastic-euro.org. Une page sur

3. Minitel

Le serveur Minitel, 3615 MONASTIC, quant à lui, a pu être définitivement supprimé dans le courant de

4. Fichier Monastic

Un bon nombre de nouvelles adresses continuent à s'ajouter au fichier Monastic, du fait de nombreuses demandes du catalogue survenues ces derniers temps, sans doute principalement du fait de la diffusion du petit dépliant imprimé l'an dernier à l'occasion de Religio, suite également à diverses publications dans la presse, et qui continuent à susciter des demandes de catalogue un certain temps après leur parution. Le fichier atteint probablement 3500 à 4000 adresses maintenant.

5. Calendriers, sacs, affiches, catalogues

Pour 2002, nous n'avons pas procédé au retraitage d'un calendrier, comme nous l'avons fait pour 2001, car le nombre de commandes qui nous sont parvenues était insuffisant.

Le tirage des sacs plastiques, quant à lui, a pu être mené à bien, avec 241 000 exemplaires pour les sacs à bretelles et 78 600 exemplaires pour les sacs à poignées (format plus grand). La qualité de ces sacs a suscité une satisfaction générale ; l'envoi d'un échantillon de chaque modèle a permis à ceux qui

Cette année commencera aussi la mise en œuvre de la redevance pour l'utilisation de la marque pour ceux qui l'impriment sur leurs produits, à raison de 0,15 euros (0,98 F) pour 1000 étiquettes imprimées ; sa collecte aura lieu au moment du paiement des cotisations annuelles, dont vous recevrez l'appel prochainement.

internet annonce déjà que le site est en construction. Il pourrait être mis en ligne pour Pâques.

Nous constatons que ce site correspond à une vraie demande, et qu'il sera certainement très visité. Il est impossible de dire quelles seront les retombées pour la vente des produits. Sachez que les adresses de sites existant pour les activités lucratives de certaines communautés sont déjà diffusées chaque fois qu'un internaute demande des renseignements. Nous serions intéressés de savoir s'il y a des répercussions.

l'année 2001 : il n'était plus à jour depuis longtemps, et il est désormais dépassé par internet.

Malheureusement, il n'a pas du tout été utilisé en 2001. L'idéal serait qu'il le soit trois à quatre fois par an. Nous vous rappelons la suggestion qui a été faite de se grouper à plusieurs pour un envoi, de façon à faire baisser les frais. Si aucune demande n'est faite de la part des membres de l'association, le conseil d'administration étudiera la possibilité de ne pas laisser se dévaloriser ce fichier.

n'en avaient pas encore commandé de s'en faire une idée. Nous allons étudier à quel moment lancer un autre retraitage. Nous vous tiendrons bien sûr au courant.

Le retraitage de l'affiche Monastic n'a pas été fait. Nous en avons retrouvé des anciennes qui peuvent encore être utilisées, et un nombre de demandes très restreint induirait un prix de revient élevé.

Quant au catalogue, aucune réimpression n'est prévue pour le moment. Lorsque le site sera lancé,

nous étudierons la possibilité d'un catalogue qui en

soit le complément, sans faire double emploi.

6. Salon Religio

Dans un premier temps, nous avons pensé participer encore cette année au salon Religio. Nous y avons finalement renoncé, car les communautés qui

acceptaient d'y proposer des produits étaient trop peu nombreuses. Mais, en communication, rien n'est jamais définitif.

7. Émissions, publications

Outre des articles dans diverses revues, une émission sur Radio Notre Dame et une émission sur la chaîne KTO, il faut noter la parution de deux beaux livres qui présentent le travail des monastères : un aux éditions Ouest-France, Les moines artisans

d'aujourd'hui, (23 €), et celui des Éditions Aubanel (groupe La Martinière), Artisans des monastères, (36,59 €). Ce dernier donne des renseignements précis sur une bonne centaine de communautés monastiques.

VII. - Communication interne

Pour les membres de l'association, nous continuons toujours à éditer un dossier vert à la suite de chaque assemblée générale pour en donner le compte rendu et fournir certaines informations générales concernant l'association.

Lorsque la matière est assez abondante, nous publions un Monastic informations. Ils sont lus en général, mais pas toujours par les personnes concernées par les sujets. N'hésitez pas à les faire circuler dans la communauté.

Récemment, nous avons inauguré un nouveau mode de communication : internet par e-mail. Nous avons deux informations à donner qui n'étaient pas assez importantes pour lancer un Monastic informations, mais qui avaient tout de même une certaine urgence. Donc plutôt que de ne rien faire, nous

avons lancé un courrier électronique à toutes les communautés équipées pour en recevoir. Nous nous sommes engagés à redonner dans le prochain Monastic informations ce que nous avons mis dans ce courrier. Si celui-ci a l'avantage de la rapidité, de la facilité et de l'économie pour le secrétariat, il a l'inconvénient de ne pas toucher toutes les communautés membres de l'association. Mais faut-il pour cela ne rien faire et priver certaines communautés d'informations urgentes ? S'équiper d'une boîte aux lettres électronique est désormais, me semble-t-il, à la portée de la plupart des membres de Monastic, voire de tous. À vous de nous dire ce que vous pensez de cette manière de procéder.

Conclusion

Je n'ai pas parlé de l'euro, car il me semble que les problèmes sont désormais derrière nous. Si certains ont encore besoin d'être aidés, qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître.

Je n'ai pas parlé non plus des mises en garde - nous en faisons régulièrement, ce qui n'empêche pas certains d'en être encore victimes, car les escrocs ont beaucoup d'imagination -, mais l'entraide se révèle de plus en plus efficace dans ce domaine.

Je n'ai pas parlé non plus de ces personnes qui veulent nous aider, et à qui nous ne savons pas toujours quoi demander, ou bien de celles qui veulent se mettre à diffuser des produits

monastiques. Les demandes ne sont pas rares et nous tâchons d'y répondre de notre mieux.

Lors de l'Assemblée générale de 2003, nous pourrions faire le point sur notre association, comment nous la voyons, ce que nous en attendons, mais, déjà, pour qu'elle soit encore plus vivante, n'ayez pas peur de nous faire part de vos remarques, de vos suggestions, de vos critiques ; et n'ayez pas peur non plus de vous engager plus concrètement au service d'autres communautés, surtout si on vous en fait la demande explicite. C'est ainsi que grandira notre communion, et contrairement aux produits monastiques, elle est sans prix.

Père Gérard, cistercien, oco,
Abbaye de Bellefontaine,
Président de l'Association Monastic

PRESENTATION DES COMPTES

Voici ci-dessous et page suivante la présentation des comptes (Bilan et compte de fonctionnement) pour l'année écoulée.

Détail des dons reçus :

Les dons de 15 351,52 € sont pour 106,71 € des cotisations de bienfaiteurs, et pour 15 244,91 € des aides de la Fondation des Monastères pour les

honoraires des intervenants aux sessions de comptabilité et pour la création du site Internet.

EXCÉDENT D'EXPLOITATION : 10 673,88 € (70 016,07 F)

BUDGET PRÉVISIONNEL

Un budget prévisionnel est difficile à établir lorsqu'on va quitter ! Une dépense certaine est à prévoir pour les mois qui viennent : la facture du site internet lorsqu'il sera prêt. Pour l'instant, nous n'avons versé

que des acomptes, mais grâce à l'aide de la Fondation et aux 200 F versés par toutes les communautés, nous avons de quoi achever de le financer.

Les cotisations 2002 :

elles seront calculées sur les mêmes bases que les années précédentes, mais en euros « arrondis ». Cela va donner une cotisation de base de 55 € pour toutes les communautés, en ajoutant 3 € par

membre au delà de 20 membres, mais avec un maximum de 122 € pour les communautés de 60 membres et au-delà.

Les logos :

un petit changement pour la vente des logos autocollants.

Le prix des petits a été légèrement augmenté à 9 € le rouleau de 4000, et par contre, le prix des grands a été diminué à 12 € le rouleau de 4000, ceci pour

encourager les commandes des plus grands. En effet, à la suite de la demande de plusieurs communautés, nous avons fait imprimer des logos légèrement plus grands, et pratiquement, il n'y a eu que très peu de commandes de ce nouveau format !

BILAN
31/12/2000

ACTIF			PASSIF		
	€	F		€	F
Livret	18 644,49	122 299,85	Report à nouveau	18 644,49	126 167,79
Stocks	2 896,53	19 000,00	Excédent d'exploitation	7 916,73	51 930,41
Effets à recevoir	447,58	2 935,95	Effets à payer	28,16	184,70
Disponibilités	5 190,45	34 047,10			
	27 179,05	178 282,90		27 179,05	178 282,90

COMPTES DE FONCTIONNEMENT
ANNÉE 2001

CLASSE 6

	€	F
Frais de secrétariat et de circulaires	2 294,23	15 049,16
Dépliants	343,76	2 254,92
Logos	609,80	4000,00
Publicité, Internet	8 735,43	57 300,64
Frais de réunion	2 233,26	14 649,20
Frais de voyage	2 329,57	15 281,00
Frais postaux	2 944,39	19 313,95
Valeur d'entretien	4 573,47	30 000,00
Charges financières	3,50	22,96
Sessions	4 706,75	30 874,26
	2 294,23	100 978,67

CLASSE 7

	€	F
Vente de catalogues	288,28	1 891,00
Vente de logos	495,61	3 250,98
Cotisations	16 687,98	109 465,96
Revenus financiers	656,18	4 304,26
Dons	15 351,62	100 700,00
Participation exceptionnelle pour le site Internet	5 968,38	39 150,00

39 448,04 258 762,20

BILAN
31/12/2001

ACTIF			PASSIF		
	€	F		€	F
Livret	27 681,87	181 581,15	Report à nouveau	27 150,90	178 098,20
Stocks	2 286,74	15 000,00	Excédent d'exploitation	10 673,88	70 016,07
Effets à recevoir	108,51	711,80	Effets à payer	8 478,08	55 612,54
Disponibilités	16 225,74	106 433,86			
	46 302,86	303 726,81		46 302,86	303 726,81

BÉNÉFICE DE L'EXERCICE :

10 673,88 € (70 016,07 F)

Sœur Benoît, bénédictine,
Abbaye Notre Dame de Jouarre

ANTICIPER L'ADAPTATION DE L'ACTIVITE AUX FORCES DISPONIBLES

Par Monsieur Philippe Mignotte,

membre d'honneur de l'Association Monastic

Voici un résumé de l'intervention de Monsieur Philippe Mignotte à l'Assemblée générale. Son travail est disponible sous la forme, d'une part, d'un document « Word », où les divers éléments indiqués ci-dessous sont énumérés de façon moins rédigée mais beaucoup plus détaillée, et d'autre part, d'un diaporama « Power Point », où une suite de diapositives montre les relations de ces divers éléments entre eux. Vous pouvez demander à

recevoir ces deux documents par Internet. Il est possible aussi, pour ceux qui ne seraient pas encore équipés d'une boîte aux lettres électronique, de les recevoir sous forme de photocopies. Le texte ci-dessous prend en compte, en plus des réflexions de Monsieur Mignotte, les réactions de quelques moines ou moniales auxquels il a demandé d'intervenir dans le cours de son exposé.

Le questionnaire envoyé aux communautés en vue de cette intervention a reçu une trentaine de réponses, qui ont enrichi ce travail.

1. But de l'activité économique

L'activité économique vise à créer de la valeur. L'économie d'un monastère repose sur un ensemble d'éléments interdépendants, dont les principaux sont :

- Les « métiers » du monastère, compte tenu des compétences disponibles
- pour des clients qui doivent être satisfaits par les produits ou services proposés
- et en conséquence, les rémunèrent d'une façon qui permette à la communauté de vivre correctement.
- en reconnaissant ainsi la valeur de l'expertise mise en œuvre par des moines ou moniales.

Pour vivre correctement d'une activité, il faut y être performant c'est-à-dire à la fois :

- . efficace : le résultat est bon pour le client
- . efficient : on se fatigue le moins possible pour y parvenir afin qu'elle soit lucrative.

Habituellement, la rémunération du travail monastique s'évalue en valeur d'entretien, qui est un concept fiscal, mais ce qui importe c'est la notion de valeur créée par l'« heure monastique », qui prend en compte l'ensemble :

$$\frac{\text{valeur d'entretien + bénéfice}}{\text{heures effectives de travail}}$$

Réaction de Frère Philippe, Cistercien de Tamié :

La valeur d'entretien n'a pas de lien direct avec les heures travaillées, et ce ne serait pas dans l'esprit de la valeur d'entretien de compter les heures : il faut au contraire qu'elle soit globalement stable, et elle se calcule par une estimation du nombre de personnes concernées par l'activité, et les charges sociales correspondantes. C'est pourquoi l'« heure monastique » semble un outil plus intéressant dans le cadre de la comptabilité analytique, pour la comparaison entre diverses activités.

Mais à l'expérience, il s'avère tout de même difficile de fixer les heures effectivement travaillées.

À noter, le problème du surinvestissement, nécessaire pour faire face aux contraintes de la vie monastique. Contrairement à l'industrie, il faut viser à ce que ce surinvestissement ne s'accompagne pas d'une baisse de la valeur d'entretien : on ne cherche pas à réduire le personnel, mais à lui permettre de travailler dans les heures disponibles pour ça.

Suite de l'exposé :

Une autre solution peut être de faire appel à du personnel « laïc » salarié. Jusqu'où peut-on aller dans ce sens ? Pourrait-on, par exemple, dire qu'il ne faut

pas dépasser 10 à 15 % des emplois ? Tout dépend de l'insertion des salariés dans la communauté. Il n'y a pas de réponse toute faite. Il faut seulement

vérifier s'il ne serait pas mieux de supprimer certaines activités plutôt que de les maintenir à tout prix en recourant à du personnel extérieur. Sauf en cas de maladie temporaire, où un salarié peut jouer le rôle d'intérimaire en attendant une reprise

2. Activités possibles au sein d'un monastères

Tous les « métiers » ne génèrent pas la même valeur : c'est l'intelligence qui crée l'essentiel de la valeur, et plus précisément, « l'intelligence créatrice ». Sans oublier la limite monastique qui veut que le travail ne soit pas trop absorbant ; or le recours à l'intelligence créatrice est souvent quelque chose de très accaparant : il faut trouver le juste équilibre par un judicieux discernement ...

Pour maximiser les ressources du travail lucratif, il faut donc exploiter au mieux les compétences et les dons des personnes. L'enquête qui avait été faite par Sœur Rebekka avait révélé l'existence d'une centaine de « métiers » effectivement pratiqués dans le cadre de la vie monastique.

A noter que ces critères s'appliquent aussi bien aux emplois lucratifs qu'à ceux qui sont plus directement au service de la communauté : elle forme une catégorie particulière de clientèle !

Au sein des communautés, on distingue deux types d'activités :

- Celles qui sont l'expression d'un savoir-faire du monastère et qui doivent perdurer au-delà d'un frère particulier : fromagerie, hôtellerie, chocolaterie, ...

- Celles qui relèvent de la capacité d'un frère spécifique et qui risquent de disparaître avec lui comme des peintures d'icônes, des livres, ...

La suppression d'une activité du premier type ne doit être envisagée que lorsque la force de travail correspondante sera durablement manquante car il serait très difficile de la relancer plus tard.

Arrêter une activité du second type n'a de sens que si le moine en charge peut effectivement être affecté à un autre travail.

Dans le choix d'une activité, il faut éviter celles qui :

- connaissent des évolutions très rapides (technologies en phase émergente) qui entraînent

3. La notion d'anticipation

Les dépenses doivent être envisagées dans une perspective à 5 à 10 ans (5 ans pour commencer), compte tenu de l'importance des dépenses d'entretien des bâtiments. Les ressources doivent aussi être évaluées à cet horizon compte tenu de l'évolution démographique (âge, nombre, compétences) qui se fait lentement et aléatoirement dans les monastères.

normale, il vaut mieux alors revoir l'équilibre des différentes activités de la communauté. Sans cela, il est probable que la communauté a en fait trop de ressources par rapport à ses besoins réels.

un rythme exaltant, mais peu compatible avec une vie monastique paisible,

- ont une durée de vie relativement éphémère (effet de mode) obligeant à changer fréquemment d'activité source de perturbation de la régularité recherchée dans la vie monastique

Pour permettre l'épanouissement de chacun et pouvoir s'adapter aux capacités des moines présents, il est bon de disposer d'une gamme d'occupations. Il y a celles qui sont internes au monastère (cuisine, nettoyage mais aussi prier, maître des novices ou hôtellerie) et les lucratives (les « activités » du travail).

Cette gamme pourrait comprendre des emplois avec des dominantes plus ou moins physiques, relationnelles, intellectuelles et avec des niveaux variés de qualification.

Pour prospérer dans une activité, il faut se trouver dans un rapport de force satisfaisant vis-à-vis des différents acteurs qui y opèrent et face aux facteurs d'environnement qui en conditionnent le fonctionnement.

Pour chaque activité, qui a son jeu d'acteurs et de facteurs, il faut donc analyser les rapports de force vis-à-vis de nous et la pérennité de la demande avant de décider de s'y engager.

Pour ce type de réflexion et aussi pour toute décision importante dans le champ du temporel, il serait hautement souhaitable que chaque monastère se constitue un conseil de laïcs n'ayant que voix consultative, mais que l'on s'obligerait à consulter avant décision.

Dans l'idéal, il rassemble des experts de toutes les compétences dont le monastère rêverait de disposer : architecte, notaire, avocat, industriel, agriculteur, commerçant, haut fonctionnaire, expert-comptable, banquier, médecin, psychologue, sociologue, ...

Il est souhaitable d'avoir une vision systémique de la situation. Certes, c'est très complexe, car tout réagit sur tout. Mais ce n'est pas compliqué.

L'analyse anticipative est indispensable pour pouvoir décider ce qu'il faut entreprendre de suite dans la perspective d'un avenir plausible ... qui ne manquera pas d'être différent de ce que l'on avait imaginé,

mais par rapport auquel il sera plus facile d'ajuster le tir.

Ici, il faut bien distinguer entre la prévision, qui se base sur des certitudes (continuité avec le passé par extrapolation, adaptation inéluctable), et l'anticipation, qui part d'hypothèses d'évolution, et permet de choisir entre plusieurs. Elle joue davantage sur des probabilités (nature, espace, temps), des plausibles (futuribles), la volonté (vision, liberté), les actions (positives, négatives).

Lorsque l'on anticipe que la charge de travail deviendra trop lourde, il faut identifier les tâches qui peuvent être supprimées ou confiées à des tiers compte tenu des conséquences financières et des répercussions sur la vie de la communauté.

Dans ce cas, il est utile de classer les divers emplois nécessaires à la vie du monastère en 3 catégories : ceux qui doivent être tenus par un moine (supérieur, responsable des novices), ceux qui peuvent être délégués à une personne de confiance (par exemple un familial - travaux, entretien - ou un autre monastère), ceux qui peuvent être assumés

par des proches (chauffeur, magasin), ou par des tiers (achats, sous-traitance).

En cas de besoin, il sera alors plus facile de déterminer ceux qui pourront être externalisés.

Pour chaque poste, il serait bon de prévoir un(e) remplaçant(e) à court et à moyen terme afin que l'ensemble ne soit pas paralysé par l'indisponibilité du titulaire.

Enfin, il reste une étape à ne pas négliger, l'appropriation par chaque membre de la communauté des différents éléments en jeu : l'expression du ressenti, le diagnostic de la situation, la présentation de la ou des solutions, une vue générale du problème, le partage des responsabilités, sans se leurrer sur les difficultés inévitables (accaparement de l'emploi, peur du changement, talents disponibles, pari sur l'avenir).

Vis à vis du futur, les points clefs sont : les effectifs (départs et arrêts d'activité, arrivées et formation), et la création de valeur.

« Les prévisions sont toujours délicates, surtout quand elles concernent l'avenir. Seul un esprit faible peut s'en émouvoir. (Valéry) »

Trois exemples :

- Le Mont des Cats, présenté par Père Bernard Marie (Cistercien). Suite aux problèmes rencontrés par la fromagerie, et aux conditions de travail qu'elle impose de plus en plus, nous avons été amenés à chercher à diversifier nos ressources. Le moulage du fromage se fait à un rythme d'usine, stressant. Une fromagerie très automatisée repose sur peu de frères, qui ne sont pas interchangeables. C'est pourquoi nous avons mis en route une boulangerie, où le travail peut se faire sur un autre rythme, et avec un autre type de savoir-faire.

- Belval, présenté par Sœur Madeleine (Cistercienne). La surcharge de papiers administratifs nous a conduites à embaucher une secrétaire de direction, à mi-temps. L'expérience est positive. Deux recommandations : choisir de préférence des personnes très compétentes dans leur domaine, et

s'assurer qu'elles sont contentes de travailler dans le cadre qui est le nôtre.

- Maumont, présenté par Sœur Christine (Bénédictine). Notre expérience est d'avoir fait appel à un conseil extérieur (en l'occurrence Monsieur Mignotte) pour nous aider à réfléchir avant de mettre en œuvre des modifications dans la répartition des différents emplois de notre communauté. Monsieur Mignotte était le récepteur, et le poseur de questions. Mère Abbessse a fourni des éléments sur la physionomie de la communauté et son organisation. La cellérierie a apporté des données chiffrées. Ce travail à trois a permis de mieux cerner l'économie du monastère avant l'ouverture du débat en communauté, de vérifier les articulations, les lieux où travailler davantage.

Note :

Le résumé ci-dessus vous donne le cheminement général de la réflexion. Il n'entre pas dans les multiples détails de l'analyse, pour aider à garder en vue le but recherché : bien voir le type de démarche, et les questions qu'il est bon de se poser. Nous engageons tous ceux et celles qui voudraient entrer davantage dans les détails à demander les documents de Monsieur Mignotte signalés au début

du résumé. Nous ajoutons que les textes eux-mêmes restent encore généraux, et qu'il est toujours possible d'interroger Monsieur Mignotte (de préférence par courriel) pour saisir les applications pratiques de ces principes généraux, et même, de lui demander son aide pour mettre en route une réflexion communautaire (voir l'exemple de Maumont).

LA FONDATION DES MONASTERES

Par Madame Brigitte Estrangin, Secrétaire générale

La Fondation, reconnue d'utilité publique, est une œuvre de solidarité et de partage au service des communautés religieuses.

Ces dernières années, la Fondation des Monastères a pris conscience de la nécessité pour elle de se faire mieux connaître comme un service d'aide aux monastères tel que l'avaient voulu le Père Huteau, son fondateur et ses successeurs.

Elle est dirigée par un Conseil d'administration composé de moines et de moniales (9/12). Les ordres monastiques y sont représentés : les bénédictins (dom Louis COCHOU de Landévennec et Père Achille MESTRE de Ganagobie), les cisterciens (dom Gérard MENEUST de Melleray et Père Daniel QUEINNEC de Bricquebec), les cisterciennes (Mère Myriam FONTAINE de Laval), les clarisses (Mère Marie-Jean COURTOT de Vandœuvre), les carmélites (sœur Anne Thérèse de Pontoise), les visitandines (Mère Marie Chantal GEOFFROY de Voiron, Présidente

du SDM), une congrégation apostolique les Sœurs de St Joseph de Chambéry (sœur Hélène BURNAND). De plus trois laïcs choisis pour leurs compétences en font partie. Les ministères des Affaires sociales, de la Culture et de l'Intérieur exercent leur tutelle sur la Fondation.

Dans l'éditorial du dernier numéro des Amis des Monastères, Dom Robert LE GALL fait ses adieux à la Fondation et la confie à Mère Myriam FONTAINE, Abbesse de La Coudre à Laval, élue le 11 décembre 2001 6^{ème} Président de la Fondation. Dans cet éditorial, il résume ainsi la mission de la Fondation « c'est un service financier, administratif, mais c'est aussi un esprit, un climat fait de compétence, de communication et de communion ». Il redit que ce fut pour lui une « joie de servir les besoins des communautés, afin qu'elles puissent exercer plus librement leur mission contemplative de gratuité face à Dieu ».

Toute communauté religieuse peut faire appel à la Fondation.

1. Dans le domaine financier :

Pour aider les communautés religieuses de toute confession chrétienne en difficulté conduit la Fondation des Monastères à rechercher en permanence les libéralités indispensables dont elle a besoin.

Grâce à sa reconnaissance d'utilité publique, la Fondation est habilitée à recevoir des dons permettant une déduction fiscale, et des donations et des legs exonérés de droits de mutation.

Deux informations importantes :

1) Nous rappelons avec insistance aux communautés que le reversement des dons et le reversement des legs doivent être inscrits dans votre comptabilité sous la rubrique secours et/ou subventions mais surtout pas dans un compte « dons manuels ».

2) La Fondation met en garde les communautés sur la délivrance de reçus fiscaux par leur monastère. Les communautés reconnues légalement peuvent recevoir des dons donnant lieu à la délivrance de reçus fiscaux mais à certaines conditions seulement. La délivrance de reçus fiscaux est limitée aux dons faits en faveur d'activités laïques ayant un caractère d'intérêt général. Les Monastères ont-ils des **œuvres laïques** d'intérêt général (ex : œuvre laïque à caractère philanthropique, social

(dispensaire), éducatif (école), culturel, etc...)? C'est la question qu'il faut se poser lorsqu'un particulier demande un reçu fiscal. (se reporter aux n° 115 et 129 de la revue *les Amis des Monastères*). La déductibilité des dons affectés à un objet strictement religieux n'est pas possible pour les ressources indispensables à l'entretien des membres d'une communauté ou à la vie du monastère lui-même.

D'où la nécessité et même l'obligation pour les communautés d'orienter leurs donateurs qui désirent un reçu fiscal vers la Fondation des Monastères. Il est vivement conseillé aux communautés d'informer les donateurs de cette possibilité ; les donateurs seront plus nombreux et plus généreux. Nous en avons fait l'expérience. De plus, le travail de secrétariat est assuré et pris totalement en charge par la Fondation et libère ainsi la communauté.

La Fondation reçoit également des dons, donations et legs affectés à des communautés désignées par les donateurs. Nous rappelons avec insistance l'obligation d'une rédaction très précise des testaments par les donateurs (personnes physiques et religieux, se reporter au n° 118 des *Amis des Monastères*), en faveur de communautés non reconnues, afin que les volontés puissent être respectées. Ils peuvent ainsi bénéficier des avantages fiscaux consentis à la Fondation (déduction fiscale pour les dons, exonération de

droits pour les donations et les legs). Dans ce cas, la retenue de 5% sur les dons et de 10% sur les donations et les legs permet à la Fondation de remplir sa mission d'aide aux communautés dans un esprit de solidarité et de partage qui donne tout son sens à l'œuvre de la Fondation.

Ce fonds de partage ainsi créé, s'ajoutant aux dons et legs reçus directement pour la Fondation, permet l'attribution des secours. La Fondation n'a rien pour elle-même ; elle partage, et son souci est toujours de redistribuer aux communautés pauvres (voir le rapport moral du Président dans le n° 116 des *Amis des Monastères*).

La Fondation des Monastères aide les communautés par le versement de secours. Le secours est une aide ponctuelle et partielle, pour un besoin bien précis et souvent urgent, ne constituant en aucun cas un financement principal pour un projet. La commission des secours, dont la responsable est sœur Marie Jean, étudie toutes les demandes. « A la couverture des charges sociales, prioritaire en 1968,

2. Service administratif

La Fondation a toujours eu le souci de conseiller utilement les communautés afin de leur assurer la meilleure sécurité possible sur le plan administratif, juridique et fiscal.

De nombreuses questions sont posées à la Fondation dans ce domaine (rédaction de statuts pour la reconnaissance légale, fusion ou fermeture de monastères, vente de monastères, dons et legs, déclaration fiscale, contrôles, emploi de personnel, droit du travail, création de structure économique appropriée etc...).

Pour être plus efficaces, la Fondation et l'association Monastic ont créé une Commission Monastique Administrative (C.M.A.) qui travaille sur tous les problèmes que peuvent rencontrer les communautés dans ce domaine. Elle se réunit tous les deux mois et est constituée de religieux et de laïcs compétents. Vous pouvez poser toutes les questions qui vous préoccupent, la CMA répondra toujours, directement si votre question est propre à votre monastère, ou par le biais de la revue *Les Amis des Monastères* dans la chronique administrative, si la réponse peut être utile à tous les monastères. Frère Mathias vous parlera du fonctionnement de cette commission et de la question de la valeur d'entretien qui la préoccupe actuellement. Le **guide fiscal** rédigé par

vient s'ajouter la nécessité de parer aux difficultés de toute nature que peuvent rencontrer les communautés : construction et agrandissement, travaux de restauration, d'entretien, d'amélioration, de mise aux normes, création d'infirmerie, réfection des installations de chauffage, aménagement des accueils etc.... ».

Les décisions d'attribution sont prises par le Bureau tous les trimestres. La Fondation regrette bien souvent de ne pas pouvoir aider autant qu'elle le souhaiterait, mais ses ressources sont insuffisantes pour des besoins toujours plus grands. Toutes les communautés peuvent faire appel à la Fondation, qu'elles soient reconnues ou non reconnues. Ce statut juridique n'a pas d'incidence sur les aides attribuées par la Fondation.

Par l'aide à l'Association MONASTIC, dans plusieurs de ses actions (édition du catalogue Monastic, publication d'encarts, participation à l'organisation de sessions de formation, création du site Internet), elle apporte son soutien à l'ensemble des communautés.

la CMA sera édité avant l'été et adressé à toutes les communautés.

La Fondation a créé son site internet **www.fondationdesmonasteres.org** dans un double objectif : faire connaître la Fondation et permettre aux communautés uniquement de se procurer toutes les informations administratives. Pour cela, vous aurez besoin d'un code et d'un mot de passe que nous vous ferons connaître prochainement.

Pour être plus présente aux communautés, la Fondation va déménager dans un quartier de Paris facilement accessible aux religieux. Nous serons rue Dutot dans le 15^{ème} arrondissement, à partir de la rentrée de septembre 2002. Nous serons heureux de vous y accueillir.

L'équipe du secrétariat de la Fondation (Brigitte ESTRANGIN et Marie Laure BEAUCHESNE) s'est renforcée en 2000 par l'arrivée de Yolande PONZIO, comptable ; dernièrement nous avons accueilli une nouvelle secrétaire : Madeleine TANTARDINI qui aura en charge, dans un premier temps, la préparation des dossiers de secours, les abonnements à la revue et les dons.

* *
*

Mais, nous voulons vous dire aussi, bien simplement, que la Fondation a besoin de vous et de votre soutien pour la faire connaître.

La Fondation a réalisé à l'intention des monastères des affiches et des dépliants afin que vos visiteurs et retraitants sachent qu'une Fondation est au service des monastères. La revue Les Amis des Monastères est aussi un moyen de faire connaître la Fondation et les Monastères. Nous vous remercions de les mettre en bonne place dans vos monastères, hôtelleries, magasins.

Plus la Fondation sera connue, plus elle recevra des dons et legs et pourra remplir sa mission d'entraide auprès des communautés en difficulté. Cela ne nuit en aucun cas aux communautés qui peuvent recevoir

directement des legs, car les affiches et dépliants incitent très souvent vos visiteurs, qui ne connaissaient pas la possibilité de léguer pour les monastères, à prendre contact avec un notaire ou la Fondation ; nous en faisons l'expérience tous les jours et nous pouvons ainsi donner une bonne information.

La Fondation a fêté le 30^{ème} anniversaire de sa création. Des besoins nouveaux apparaissent dans les communautés, des législations plus contraignantes entraînent de nouvelles obligations (les économes le savent bien) ; La Fondation souhaite continuer son œuvre de « soutien et de solidarité », comme l'a souhaité son fondateur, tout en étant capable d'évoluer.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION VIVIER

Par Monsieur Michel Jourdain, co-Président

Monsieur Michel Jourdain nous a présenté l'association VIVIER de la façon indiquée ci-dessous. Il était accompagné de Madame Monique Dumortier, gérante du bulletin de l'association.

VIVIER AU SERVICE DE L'ÉGLISE

Vivier est une association qui, dans toute la France, propose des compétences professionnelles ou d'animation pastorale de laïcs bénévoles à toute instance d'Église (diocèse, congrégation religieuse, association et mouvement d'Église).

Notre association (Loi 1901) a été créée en 1997 par d'anciens étudiants en théologie de l'Institut Catholique de Paris après une enquête réalisée auprès des instances responsables de l'Église de France.

Pour répondre aux demandes des instances d'Église, VIVIER fait appel à des intervenants (actuellement environ 100).

Ces intervenants remplissent les conditions suivantes :

- Ils sont motivés pour agir sous l'autorité du responsable de l'instance d'Église
- Ils ont une expérience dans le ou les domaines concernés par la demande, savent travailler en équipe, dans un esprit de service
- Ils sont bénévoles

Quelles sont les compétences concernées par ce service d'Église ?

Les intervenants agissent en équipe quand cela est possible et quand cela est nécessaire, font appel à des intervenants ayant une autre qualification.

Compétences disponibles :

Architecture, recherche de fonds, marketing, droit immobilier, droit des associations, droit du travail, comptabilité, administration, finances-fiscalité,

gestion, statistiques, médecine, animation de sessions, ressources humaines, communication, documentation, pastorale-formation, liturgie, informatique, téléphonie.

D'autres compétences peuvent être recherchées par VIVIER en fonction des demandes.

Notre expérience

Depuis notre création en 1998, nous avons réalisé une centaine d'interventions en Ile de France, dont la

moitié à Paris, une vingtaine dans les autres régions (Nantes, Pau, Lyon, Le Mans, Chartres, Orcival, Avignon).

Pour une intervention VIVIER

1. Prendre en premier contact avec VIVIER

VIVIER Ile de France, 16 rue Tiphaine, 75015 PARIS
Téléphone 01 45 75 17 16 - Fax 01 45 75 47 48
E-mail association.vivier@free.fr Web association.vivier.free.fr

VIVIER Midi 8 Place du Parlement, 31000 TOULOUSE

VIVIER Rhône-Alpes adresse à préciser ultérieurement

2. formuler la demande de façon simple par écrit
3. Proposition d'intervention par VIVIER
4. Protocole d'accord définissant les modalités d'intervention
5. Réalisation de l'intervention

Exemples d'interventions réalisées

1. Pour les congrégations religieuses

- Conseils pour un plan à long terme de gestion du patrimoine d'une congrégation
- Recherche de financements pour une communauté
- Remplacement d'un économe
- Regroupement de diverses associations
- Conseil pour la gestion du personnel
- Expertise de malfaçons donnée dans le cadre d'une garantie décennale
- Soutien dans le cadre d'un procès pour malfaçons
- Audit sur la nouvelle organisation d'une importante communauté
- Plusieurs aides pour l'informatisation de la comptabilité
- Expertise d'un réseau téléphonique
- Aide pour un choix immobilier
- Informatisation d'une gestion de pèlerinages
- Dépouillement d'enquêtes
- Formation informatique à la P.A.O.

2. Au niveau des diocèses

- Audit de la formation de laïcs
- Étude pour réorganisation de locaux
- Audit sur un budget de travaux immobiliers
- Constitution d'une équipe pour aider une paroisse sur les plans patrimoniaux et financiers
- Aide au classement d'archives

3. Secrétariat de la Conférence des Évêques de France

- Expertise comptable
- Gestion des ressources humaines
- Travaux administratifs divers (Gestion du routage de revues, R.T.T.)

4. Divers

- Réorientation d'une revue et refonte de son contenu
- Renouvellement d'un parc informatique
- Audit concernant la formation des agents de pastorale
- Recherche de fonds
- Audit d'une entreprise d'édition
- Série d'interventions auprès de jeunes scolaires

Remarque sur les conditions d'intervention :

Le service rendu par VIVIER est bénévole, mais avec remboursement des frais.

W.W.F. (WILD WORD FUND) ET RELIGIONS

QUESTIONNAIRE ENVIRONNEMENTAL

Présentation par Père Martin Neyt, Bénédictin,

Président de l'A.I.M. (Alliance Inter Monastères)

Je vous remercie de m'accorder la parole pour un sujet qui, à mon sens, n'est pas sans rapport avec vos préoccupations. Le temps nous est compté. J'irai donc d'emblée au cœur du sujet.

1 De quoi s'agit-il ?

- Du respect de la création, de la préservation de la terre, de l'eau, des arbres ; de la pollution et des énergies renouvelables
- Plus directement, d'un rapport à établir entre le W.W.F. Fonds pour la Nature en France (dont le Président est Monsieur Daniel Richard) et les monastères, et l'A.I.M.

Car les responsables du Fonds pour la Nature souhaiteraient avoir des liens plus soutenus avec les monastères de France, plus spécialement avec l'un ou l'autre d'entre eux.

Je vous décris brièvement l'historique de ces relations :

- Tout commence par une amitié, celle du Directeur Général du W.W.F. France (Cédric du Monceau)
- Ensuite, Thierry Thouvenot, chargé de mission, avait organisé un colloque préparant une collaboration entre le W.W.F. et les religions.
- J'y ai participé, essayant de camper la place des moines issus de Saint Benoît dans la dynamique de la création :

Le rythme de la vie monastique et le respect de la création (liturgie, louange ; le travail)

L'histoire du monachisme et l'attention à l'environnement

Ce qui fut le plus important, c'est le lieu où s'est tenu le colloque : le monastère de Solan, monastère féminin de l'Église orthodoxe, dépendance de Simonos Pétra au Mont Athos. Les moniales y consacrent leur vie à la prière personnelle, à la liturgie et au travail de la terre.

Mosaïque forestière et agricole, le domaine comprend 40 hectares de bois et 20 hectares cultivables dont un petit vignoble.

Tout est conçu en fonction de la protection du sol, fertilisation naturelle, économie de l'eau, respect de la bio-diversité des plantes, etc. Le domaine de Solan, transcendant le simple domaine agricole, est devenu un laboratoire d'expérimentation pour faire valoir les ressources que la nature nous offre.

À partir de ce colloque qui réunissait des représentants des différentes religions, des initiatives sont nées, je les passe en revue rapidement :

La mosquée de Paris va lancer un programme de sensibilisation écologique des imams dans environ 70 mosquées de France ;

Le Grand Rabbinat de France veut redynamiser la fête traditionnelle de Tou Bishvat (Nouvel An des arbres) le 28 janvier 2002.

La fête bouddhiste la plus importante de l'année, Vesak, se tiendra en mai prochain à l'U.N.E.S.C.O., avec pour thème l'écologie.

Monseigneur René Costes prendra contact avec l'épiscopat français afin de créer une cellule dédiée aux questions de l'environnement au sein de la Conférence des Évêques de France.

Une cellule environnement doit s'être réunie pour la première fois en décembre 2001 au sein de la Fédération protestante de France.

La Conférence des Églises européennes, représentée par Jean Marc Prieur, va proposer de concrétiser pour 2002 l'idée d'une « journée de prière pour la création », commune aux Églises orthodoxes, catholiques et protestantes.

L'A.I.M. va publier dans sa revue à destination de 350 monastères d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie, un article de sensibilisation à l'empreinte écologique, ainsi qu'un guide sur les actions concrètes que peuvent mener les monastères.

Le pape lui-même souligne que les questions d'environnement ne se posent pas seulement en termes scientifiques et économiques, mais aussi en termes moraux et spirituels.

Un questionnaire a été mis au point. Voici les points qu'il aborde :

Préservation des espaces naturels
Déchets, papier recyclé
Énergies renouvelables
Éducation, sensibilisation

2. Que souhaite le Fonds pour la Nature ?

Le W.W.F. souhaite mener une étude avec quelques monastères pilotes en France, afin d'y développer l'usage des énergies renouvelables.

Cette initiative permettra de développer une expertise transposable à d'autres communautés religieuses et pourra servir d'exemple aux visiteurs et aux populations voisines des monastères.

À ce jour, deux communautés sont déjà en contact avec le Fonds pour la Nature : Le monastère orthodoxe de Solan, et le monastère bouddhiste de Dagpo Kagyu Lin en Dordogne.

Le W.W.F. peut répondre aux demandes d'information et de documentation pour sensibiliser nos communautés.

En particulier :

- fourniture de matériel adapté aux publics jeunes, sensibles aux questions d'environnement
- création de réseau de « responsables environnement » au sein des communautés, et contribution à son animation
- encouragement pour développer des liturgies de la création
- mais aussi collaboration avec des centrales d'achat pour une politique d'achat. Certaines décisions ont des impacts sur l'environnement, comme l'emploi de la lessive « eco-vert », qui ne pollue pas.

Bref, le W.W.F. considère que les religions peuvent aider au développement des modes de gestion durable des ressources (notamment en ce qui concerne les forêts).

3. Que pourraient concevoir et entreprendre les monastères en France et dans le cadre de l'A.I.M. ?

a Créer une commission de quelques membres qui pourrait réveiller la sensibilité de nos communautés en ce domaine et prendre contact avec le W.W.F.

Cette commission pourrait se lier à l'A.I.M. et être en relation avec la Conférence Monastique de France.

b Faire un relevé de ce qui se vit déjà dans nos monastères et en proposer quelques-uns qui accepteraient d'être des pilotes en ce domaine.

c susciter des initiatives : liturgie de la création, respect de la création dans la vie quotidienne des moines, sensibiliser les monastères d'Outre-mer à ce domaine.

Deux questions :

1. Avez-vous un membre de votre communauté qui pourrait faire partie d'une commission « respect de la création » ?

Écrire au Père Martin Neyt, A.I.M., 7 rue d'Issy, 92170 VANVES (a.i.m@wanadoo.fr)

2. Vous trouverez avec ce « dossier vert » un questionnaire, pourriez-vous le remplir et le renvoyer à l'adresse indiquée ?

Etes-vous intéressé à avoir des liens avec le W.W.F. France pour une meilleure collaboration dans ce domaine ?

COMPTE RENDU DES ACTIVITES

DE LA COMMISSION D'ETHIQUE

Puisque Dom Louf notre président et Dom Marie Gérard notre secrétaire sont empêchés de se joindre à nous aujourd'hui, il m'a été demandé de présenter à l'Assemblée, en tant que la plus ancienne participante du groupe, notre travail sur **la justice dans nos comportements économiques**.

Présentation du groupe

Le groupe de la commission d'éthique est composé de huit membres « fixes » et un « mobile », le père Germain, de Chauveroches qui veut bien se joindre à nous quand nous faisons appel à lui et que nous venons le rejoindre dans son joli coin du territoire de Belfort ou dans une communauté où il se trouve déjà pour rendre service ; c'est ainsi que nous avons bénéficié de son expérience et de son aide et que notre dernière réunion de travail s'est tenue avec lui, chez nos sœurs dominicaines de Chalais; parmi les autres membres et par décision du Conseil d'Administration, deux nouveaux sont venus tout dernièrement : Sœur Stéphane, de Maumont et Mère Placide Abbessse du Barroux, ce qui porte le nombre de participants à huit.

Nous nous réunissons environ deux fois par an en fonction du sujet qu'il nous est demandé de traiter.

Thème de travail

Le point de départ de notre réflexion a été, si je ne me trompe, l'article qui avait paru dans le journal « La Vie » : **des gourous dans les couvents**. Il y était fait mention de pratiques pas très honnêtes utilisées par des religieuses ; à partir de cela, nous avons développé en pensant qu'il était sans doute nécessaire de faire réfléchir et d'aider à éclairer les consciences sur ce qu'il est permis de faire et sur ce qu'il faut éviter de faire, d'abord parce que nous avons un devoir d'honnêteté à respecter et ensuite pour ne pas donner prise à des critiques ou des scandales pouvant éclabousser l'Eglise

Une fois appliqués les **principes moraux et spirituels** qui constituent la première partie et que tout le monde connaît mais dont nous n'avons pas voulu faire l'économie afin de bien situer notre propos, nous avons étudié ce qu'il est légitime de faire dans des situations précises et ce qu'il n'est pas légitime de faire.

Par exemple il est tout à fait légitime de gérer notre activité économique de la façon qui nous convient le mieux, d'utiliser les normes ou formes juridiques

Comme chacun sait, la valeur n'attendant pas le nombre des années, toute autre que moi faisant partie du groupe, était bien à même de faire cette présentation, mais comme chacun sait également, la contestation n'étant pas bien vue dans la vie monastique, il me faut donc m'exécuter.

Je rappelle que le thème nous est fourni par le Conseil d'Administration et que, quand nos travaux sont achevés, nous sommes en « vacances ». Pour ce dernier texte que nous venons de terminer nous sommes rencontrés un jour et demi à Chauveroches et un jour et demi à Chalais ; les corrections se font aussi par fax quand le temps presse ou qu'il n'y a pas nécessité de se rencontrer . Dans un premier temps chacun arrive avec ce qu'il pense du sujet, on met toutes les idées sur la table et on essaye de construire un texte (qui est rédigé de nuit par notre secrétaire, dom Marie Gérard ; il nous dit en toute humilité : « moi je travaille avec les idées des autres » ; en attendant, il travaille pendant que les autres dorment....) le texte sera ensuite retravaillé, rediscuté, amélioré jusqu'à sa rédaction finale. Voilà pour ce qui concerne le fonctionnement de notre groupe.

légales qui nous sont le moins défavorables etc... mais il ne serait pas légitime par contre, de se laisser entraîner à une fraude patente sous prétexte que beaucoup la pratiquent ; c'est pourquoi nous avons voulu répondre à quelques formules que l'on entend parfois telles que : « une loi injuste n'oblige pas » ou encore « tout le monde le fait » ou « nécessité fait loi » etc... nous n'avons pas à être des moutons de Panurge et dans le doute, il faut chercher d'abord à nous éclairer.

Puis vient l'étude de **cas particuliers** qui peuvent se présenter et pour lesquels il est bon d'avoir une référence quand on ne sait pas au juste comment agir : par exemple la **T.V.A.** ; il ne serait pas moral de chercher à éviter de payer la T.V.A. ; c'est un bien qui n'appartient pas à celui qui la facture, mais à l'Etat ; même si d'autres le font, ce n'est pas un exemple à suivre.

Il y a la question du **juste salaire** ; celui que l'on embauche a droit au salaire qui correspond à son travail et n'en déclarer qu'une partie peut nuire au

salarié au moment de sa retraite. Le travail « au noir » est également à proscrire.

Il y a aussi le **respect des contrats** : par exemple les « licences d'utilisation » des logiciels qui sont limités en général à un ordinateur ; ne pas respecter ces contrats serait immoral et copier ces logiciels pour les passer à d'autres afin d'éviter d'avoir à les acheter serait frauduleux.

Nous avons aussi abordé la question de la **solidarité** notamment dans la protection sociale ; on peut demander des réductions de cotisations à condition que la communauté apporte ce qu'elle peut et n'utilise pas ces réductions pour des travaux ou pour faire des dons importants. De même on ne doit pas faire accorder des remboursements de soins à une personne qui n'y aurait pas droit, en la faisant passer pour une autre... Cela nous paraît évident, mais si ces cas ont été soulevés, c'est peut-être qu'il y avait nécessité d'apporter des précisions.

Quant à l'appel à la générosité publique, il reste légitime à condition d'accepter les contraintes que cela peut comporter ; toute demande d'aide devant s'accompagner d'une volonté de transparence.

Voilà un résumé rapide de ce que nous avons échangé entre nous ; je n'en dirai pas plus ; il vous reste à lire le texte et à transmettre vos questions - si vous en avez - à la commission d'éthique qui s'efforcera de vous répondre au mieux. Il y a peut-être aussi des points que nous avons oublié d'aborder ; ce sera à vous de le dire, car il est important d'être au clair dans ces questions, les erreurs commises l'étant souvent plus par ignorance que par mauvaise volonté ; or vous connaissez tous la réponse : « nul n'est censé ignorer la loi ».

Ce que je peux souligner, en terminant, c'est que nous travaillons dans un climat de confiance et d'écoute réciproques et que, outre le fait que cela nous permet de mieux nous connaître, cela nous donne à nous aussi la possibilité d'enrichir nos connaissances et de nous éclairer sur la juste manière d'agir. Là aussi la solidarité monastique doit jouer à plein car à travers nous comme à travers toute institution chrétienne, l'image de l'Eglise est en jeu ; il nous faut donc veiller à nos comportements dans ce domaine afin de ne pas donner prise à des critiques qui risqueraient de faire tort à l'ensemble de la famille monastique.

Mère Solange, clarisse,
Abbesse du monastère de Montbrison

COMPTE RENDU DES ACTIVITES

DE LA COMMISSION COMMERCIALE

2001

Comme nous avons disposé de très peu de temps l'année dernière pour les rapports de commissions, on m'a demandé cette année de faire une rétrospective sur 2 ans, ce qui tombe bien, car l'année 2001 a été une période calme pour la commission : une seule réunion, le 13 Juillet, au cours de laquelle nous avons examiné plusieurs demandes d'utilisation ou de renouvellement de contrats d'utilisation de la marque MONASTIC.

La commission commerciale n'a bien sûr qu'un rôle consultatif dans les attributions de marque, et c'est un sujet très épineux, dont les critères sont revenus maintes fois à l'ordre du jour des discussions de l'Assemblée Générale. La décision finale appartient au Conseil d'Administration.

Nous essayons de nous baser sur des critères aussi objectifs que possible, mais il reste toujours une part subjective difficile à éliminer.

Part monastique dans l'élaboration et la réalisation du produit,

Qualité,
Présentation,
Conformité de l'étiquetage, etc.

Lorsque nous le pouvons, nous accompagnons notre réponse aux Monastères de suggestions quant à l'un ou l'autre de ces paramètres.

C'est au cours de la réunion du 13 Juillet que nous avons été amenés à donner un avis défavorable, qui a été ressenti de manière très négative, et nous le comprenons. Nous ne voudrions pas décourager les communautés, il est vrai que MONASTIC est au service de tous, mais nous devons garder la barre haute pour ne pas décevoir les personnes qui nous font confiance à cause de la marque.

Point particulier : les disques et cassettes enregistrés par les Monastères. La réponse a été positive, et déjà donnée dans MONASTIC INFOS du mois d'Août 2001.

2000

Les sujets qui nous ont beaucoup occupés durant l'année 2000 étaient :

La préparation de la réunion des responsables de magasins à Aiguebelle les 25 et 26 octobre 2000, et celle du Salon Religio 2001.

1 Session des responsables de magasins, Aiguebelle octobre 2001.

La session ayant été très fructueuse, beaucoup des participants avaient demandé une suite. La première suite a été la circulation de la cassette vidéo des cours, enregistrée par le Frère Marc Henri d'Aiguebelle, et le compte-rendu écrit que les participants ont reçu.

Pour organiser la session suivante, une enquête a été envoyée l'année dernière avec le compte-rendu de l'Assemblée Générale. 37 Monastères ont répondu positivement.

Une autre session aura donc lieu les 29 et 30 Octobre 2002 à ECHOURGNAC

Sujet : Gestion et analyse des ventes

Les détails du sujet seront mis au point dans les semaines qui viennent.

A la demande des formateurs, Messieurs JOUY et PIVETTE, le nombre des participants sera limité à 20 personnes, donc, si vous êtes intéressés, il vous faudra répondre très vite lorsque vous recevrez le bulletin d'inscription.

2 Religio

L'organisation du stand MONASTIC au salon RELIGIO 2001 avait demandé un gros travail de préparation, principalement pour nos amis des boutiques d'Artisanat Monastique. La question s'est posée de l'opportunité de renouveler l'expérience de ce stand

en 2002. Parmi les monastères qui avaient participé au salon en 2001, peu étaient disposés à renouveler l'expérience. Ce qui fait qu'il n'y a pas eu de stand MONASTIC à RELIGIO 2002.

Sœur Marie-Noël, cistercienne, ocso,
Abbaye d'Echourgnac

COMPTE RENDU

DES ACTIVITES DE LA C.M.A.

(Commission monastique administrative)

LES MEMBRES DE LA C.M.A.

Cette commission dépend à la fois de la Fondation des Monastères et de Monastic. Son Président est Monsieur Pierre Avignon. La Présidente de la Fondation des Monastères (Mère Myriam Fontaine, Abbessse de l'Abbaye cistercienne de La Coudre), et le Président de Monastic (Père Gérard Joyau, de l'Abbaye cistercienne de Bellefontaine), en sont membres de droit.

Les autres membres sont : Mesdames Brigitte Estrangin et Madeleine Tantardini (Secrétaires de la

Fondation des Monastères), Messieurs Jean-Loup Albuze, Jean Congourdeau, François Bonnelle, Sœurs Benoît Garret, Marie-Christine Gillier, Père Achille Mestre, Frères Pierre-Marie Jourdan, Mathias Gravier, et Monsieur Olivier Lebel, comme représentant de la Conférence des Évêques de France.

Les réunions ont lieu environ tous les deux mois, ce qui donne 5 réunions par an.

LE GUIDE FISCAL

Il sort. Le texte définitif a été envoyé pour la mise en page, avant impression.

LES RENCONTRES AVEC LA D.G.I. (Direction générale des Impôts)

Sous l'instigation du Père Proal qui était le secrétaire adjoint aux affaires économiques, deux réunions préparatoires ont eu lieu les 19 décembre 2000 et 9 janvier 2001 à la Conférence des évêques de France. En effet, le Père Proal avait appris que la D.G.I. serait heureuse de rencontrer des représentants de l'Eglise car plusieurs centres d'impôts régionaux sollicitaient la D.G.I. pour des problèmes concernant des communautés religieuses ou des paroisses. De plus il était prévu qu'une instruction devait être publiée sur la taxation de l'hébergement et de la restauration des maisons d'accueil de monastère ou de lieux de pèlerinage ou de sanctuaires.

Ont participé à ces réunions : Le Père Proal, le Père Lachivert de la C.S.M.F., Sœur Myreille Jean Noël de la C.S.M., Sœur Geoffroy du S.D.M., le Père Blanc de l'A.N.D.D.P., Le Père Fournier de l'A.R.S., Monsieur Avignon et le frère Mathias Gravier pour la Fondation des monastères, Maître Dufaux, avocate, et Monsieur Pouliquen, expert-comptable, qui animait la réunion.

Les questions abordées :

- La fiscalisation de l'hébergement et de la restauration dans les maisons d'accueil spirituel dont font partie les hôtelleries de monastère.
- La valeur d'entretien
- La T.V.A. 5.5% sur les travaux de restauration dans les monastères,

Son premier objectif était de trouver un langage qui corresponde aux exigences et aux règles de la fiscalité.

Le ministère a une perception non homogène des structures de l'Eglise. Le Père Proal a incité à faire une démarche commune entre La Conférence des évêques, les religieux et religieuses, les moines et moniales. L'ensemble des participants a accepté volontiers cette proposition.

Un texte a été élaboré ainsi qu'une liste de questions à aborder.

Un rendez-vous a été demandé et une délégation constituée.

Cette délégation était composée du Père Proal, Père Achille Mestre, pour la Fondation des Monastères et le S.D.M., Sœur Myreille Jean-Noël, pour les religieuses et religieux, Madame Dufaux et Monsieur Pouliquen.

- La taxe d'habitation eu égard au fait que les monastères ont souvent de nombreuses personnes âgées, d'où la demande d'être en partie assimilé à une maison de retraite qui, elle, est exonérée de le taxe d'habitation.

Deux réunions ont eu lieu, en mai et en juillet.

1. La fiscalisation de l'accueil

Il est important de bien définir cette activité, de montrer qu'elle est en lien direct avec l'objet de l'association, qu'il s'agit de questions spirituelles et de la vie de l'Eglise.

Si l'activité est différente, tel que séminaire d'entreprise, révision d'examen, hébergement de groupe de passage, en d'autres termes, un hôtel à bon marché, il y a un risque de requalification et donc d'imposition.

L'administration regarde la nature de l'activité.

À nous de montrer que l'activité d'une hôtellerie ou d'une maison d'accueil n'est pas lucrative.

Dans l'accueil spirituel, il n'y a pas substituabilité. Ce caractère non substituable souligne son côté non concurrentiel, et montre donc que l'hébergement et la restauration ont un caractère accessoire par rapport à l'accueil spirituel.

2. La valeur d'entretien

Le problème est plus délicat, mais on peut légitimement rester optimiste.

Bercy raisonne sur le fond du problème.

La « Circulaire Lamartinière » n'a pas de base légale, même si elle est citée dans certaines jurisprudences. La valeur d'entretien est un cadeau fiscal, sans base légale.

Il est évident que l'administration remet en cause la valeur d'entretien et le régime fiscal des congrégations à partir des dernières circulaires de septembre 1998 et février 1999.

L'administration est ennuyée par la question à la chambre du député du Jura. (La réponse a été publiée au J.O. du 18 juin, dans un sens plutôt favorable. La réponse plus approfondie est repoussée à plus tard.)

Comment qualifier la valeur d'entretien ?

- En fonction des directives européennes, il est difficile de ne pas considérer la valeur d'entretien comme la compensation financière d'une prestation de service.

- Il est cependant possible de montrer que ce n'est pas une mise à disposition de main d'œuvre, ni du louage de personnel.

- Ce n'est pas un salariat, d'une part parce qu'il n'y a pas de lien de subordination entre le donneur d'ordre, le supérieur qui met le religieux à disposition, et l'employeur, qui donne le travail à ce religieux. Il faut noter que le supérieur s'engage à mettre un religieux à disposition mais il n'y a pas d'engagement sur une personne particulière. C'est ce qui implique que la valeur d'entretien n'est pas versée à telle personne mais à la communauté.

Ainsi pour les hôtelleries de monastères, l'administration confirme qu'il n'y a pas de problème puisque l'activité exercée ne rentre pas dans un champ de concurrence et qu'il n'y a donc même pas lieu d'appliquer la « règle des 4 P ».

Ce que paie l'hôte d'un monastère relève donc de l'offrande et ne peut donc pas être soumis à la T.V.A., ni aux autres impôts.

Par précaution il est recommandé de ne pas parler de « tarif » mais de « proposition de participation volontaire aux frais de fonctionnement », avec des tranches en fonction des revenus. De même il est bon de garder des traces d'accueil gratuit, passager, certains religieux...

Il est bon de pouvoir montrer qu'on refuse des gens alors qu'il y a de la place.

- Ce n'est donc pas un salaire qui, par définition, est à la libre disposition du salarié.

- C'est un remboursement de frais collectif.

- C'est un échange économique de structure particulière, c'est un service que la communauté se rend à elle-même.

La situation du travail des moines et de certains religieux est très particulière et il est donc légitime de faire valoir cette particularité aux yeux de l'administration, fiscale en l'occurrence.

Il nous appartient de montrer qu'il y a une véritable spécificité monastique dans ce rapport entre une association, le monastère, organisme à but non lucratif, et une structure commerciale indispensable pour la survie du monastère.

Bercy attend que nous montrions ces particularités.

Il est à noter que le mot « particularité » est employé dans la réponse au député au sujet du travail des religieux.

Nous devons nous mettre d'accord en faisant des propositions.

Il est important de préciser que si le travail des religieux dans une structure économique n'est pas rémunéré par la valeur d'entretien il y aura une incidence sur la prise en charge des assurances sociales. Ils sortiront forcément de la caisse des cultes pour être pris en charge par la caisse des salariés, la M.S.A. ou la caisse des non salariés-non agricoles. Cette solution serait très dommageable pour l'équilibre de la caisse des cultes. Cet aspect est à mettre en avant devant nos interlocuteurs de l'administration. Il est une des composantes des particularités des congrégations.

3. Problème de la T.V.A. sur la valeur d'entretien.

Il semble difficile d'échapper à cette T.V.A..
Si c'est le cas, il faut débattre pour que le lien automatique aux autres impôts ne soit pas appliqué. Tant qu'il n'y a pas un décret du Conseil d'Etat établissant un lien obligatoire entre les trois impôts (T.V.A., I.S., T.P.), on peut insister pour qu'il n'y ait que la T.V.A. appliquée à la valeur d'entretien. Cette possibilité existe déjà pour certains C.A.T., pour certaines revues publiées par des associations, etc.
On peut faire le rapprochement avec le fait que, lorsque deux associations se rendent service, il n'y a pas d'impôt sur les remboursements de frais, si c'est au franc le franc.
Si la T.V.A. est appliquée à la valeur d'entretien, il y aura le problème de la sectorisation dans les revenus

4. Taxation des travaux à la T.V.A. 5.5%

Dans sa réponse orale, l'administration considère que la T.V.A. à 5,5% sur les travaux de restauration ne semble pas pouvoir s'étendre aux hôtelleries et à toutes les parties communes de la communauté, cloître, église etc.
Il semble opportun de souligner que cette réponse n'est pas en cohérence avec les textes édités et donc nous vous invitons à continuer à ne payer que la T.V.A. à 5.5% sur tous les travaux du monastère, pour tout ce que vous considérez comme des locaux d'habitation. Voir le guide fiscal.

des communautés. Il faudra aussi bien mettre en avant la distinction entre les activités dans le champ d'application de la T.V.A., et celles hors du champ d'application.

Est-il opportun de lâcher du lest en acceptant d'être taxé à la T.V.A. mais en essayant d'échapper aux autres impôts ?

On peut noter que sur un plan financier l'intérêt de la fiscalisation de la V.E. est nul pour tout le monde. En effet, ce qui sera versé par la communauté à l'état sera récupéré par la société commerciale.

Pour les honoraires d'architecte, le N° 107 de l'instruction est très clair, et peut se résumer ainsi : pour les frais d'étude seuls (architecte, technicien, etc...), c'est-à-dire qui n'est pas suivie de travaux, la T.V.A. est à 19,6 %. Si elle est suivie de travaux, relevant eux-mêmes de la T.V.A. à 5,5 %, les frais d'étude sont soumis à la T.V.A. à 5,5 %. Si seule l'étude a été faite dans un premier temps (donc à 19,6 %) et que les travaux sont réalisés plus tard, au moment des travaux, l'architecte fait une rectification de la facture de son étude avec T.V.A. à 5,5 %.

Frère Mathias, bénédictin
Abbaye de la Pierre qui Vire

COMPTE RENDU

DES SESSIONS DE FORMATION A LA COMPTABILITE

1°) L'enquête préalable

Les monastères ont toujours répondu très favorablement aux projets de formation du Conseil d'Administration. La participation effective correspond aux possibilités de chacun en fonction

des dates retenues. Conjuguer ensemble les impératifs de tous les calendriers n'est vraiment pas facile et ne peut satisfaire tout le monde.

2°) Nombre effectif de participants aux 8 sessions données entre 1998 et 2001 : 181 participants

- 37 en 1998 (Limon)
- 46 en 1999 (Chambarand et Jouarre)
- 62 en 2000 (Martillac - l'Arbresle)
- 36 en 2001 (Bonnelles et Francheville)



181 participants

3°) Le programme des sessions

a) **Les sessions de 1998 et 1999** ont été assurées par le DIDRACHME et ont eu lieu à Limon en 1998, à Chambarand et à Jouarre en 1999. Les échos en ont été excellents. La pédagogie de M. JAMEN a été unanimement appréciée.

- un approfondissements en comptabilité
- une initiation à la détermination du coût de revient

Certains n'ont pas reçu tout à fait ce qu'ils en attendaient n'ayant pas réalisé au moment de l'inscription qu'il s'agissait d'une **session de gestion** et **non de comptabilité**. Quelque peu dépaysés par la matière, ils ont su cependant en tirer profit.

5 sessions ont eu lieu et se sont tenues à Martillac (1) et à l'Arbresle (2) en 2000 ; à Bonnelles (1) et à Francheville (1) en 2001.

b) **Les sessions de 2000 et 2001** avaient pour objectif de donner :

Ces sessions ont été données par M. DESPRUNIEE, professeur d'économie, de comptabilité et de gestion à l'Université de Lyon 3.

- une initiation aux principes de base de la comptabilité

Tous ont apprécié M. DESPRUNIEE, professeur très attentif, très pédagogue, sachant mettre à l'aise et prenant en compte le niveau des participants, le contexte monastique, notamment pour les exercices.

4°) Évaluations par les participants

Les sessions ont été appréciées de manière différente compte tenu des différents niveaux. Pour les vrais débutants, l'enseignement était trop dense et trop rapide ; pour d'autres, au contraire, cela n'allait pas assez vite ! Pour certains, il y avait trop d'exercices et pour d'autres pas assez ! Des niveaux différents qui ont permis aussi une entraide... lors des questions, des exercices ou après les cours.

interrompent aussi beaucoup l'enseignement et pour des participantes, cela a été quelque peu gênant.

Respect et écoute des autres qui a permis à chacun de poser ses questions ou ses « cas concrets ». Mais trop de questions - certes enrichissantes -

Dans l'ensemble, le programme donné a répondu à l'attente des participants qui ont reçu une initiation à la comptabilité aussi complète que possible. Il est sûr cependant qu'un travail personnel doit suivre les sessions. La reprise des notes, des exercices et des explications ainsi que l'éclairage apporté par les différentes questions posées, peuvent permettre une meilleure assimilation dans le temps.

5°) Des suggestions ont été faites concernant les formations attendues :

Quant au contenu :

la poursuite de la formation commencée
comptabilité analytique
initiation à la fiche de salaire...
marketing
Internet, et le commerce sur Internet, la connexion
avec les banques,
Initiation à l'informatique... (Excel - ciel - Internet)
la lecture d'un bilan
la fiscalité
le budget prévisionnel
les placements financiers

Quant à la durée des sessions :

Des sessions de quatre ou cinq jours sont « lourdes » pour nos monastères, mais permettent vraiment une immersion totale dans le sujet, ce qui est très bien.

Session plus longue, en dissociant chaque module qui pourrait comprendre 3 ou 4 jours.

Sérier davantage entre vrais débutants et ceux qui ont déjà une expérience de la pratique comptable.

Organisation d'une autre session après un temps de pratique dans nos communautés, afin de poursuivre la formation comptable.

6°) Remarques :

Pour les sessions, les moniales ont été de loin les plus nombreuses. Les sessions répondent donc davantage aux besoins en formation des Communautés féminines.

Des Communautés ont suivi plusieurs sessions pour avoir l'ensemble de la formation.

Même si l'enseignement est accessible aux débutants, une expérience, même minime, de comptabilité est souhaitable, pour suivre avec plus de facilité.

La grande diversité - des communautés et des niveaux d'expérience comptable - est enrichissante par les réponses apportées aux problèmes et aux besoins très divers.

Je noterai enfin combien les sessions se sont déroulées dans un climat très fraternel, dans une bonne ambiance à la fois de travail intense et de détente par la participation de tous.

Et tous les participants remercient profondément « **L'Association Monastic** » et « **la Fondation des Monastères** » pour leur avoir permis de bénéficier de cette formation.

Sœur Bernadette, Communauté de la Sainte-Famille de Bordeaux,
Monastère de la Solitude, Martillac

COMPTE RENDU

DU « GROUPE DES FROMAGERS »

Pour la 16ème fois le groupe s'est réuni en 2001, cette année ce fut à l'Abbaye de Tamié. Les membres du groupe sont les responsables des fromageries d'abbayes, en Belgique et en France. Par ordre géographique, en commençant au Nord, il y a : Orval, Mont des Cats, Belval, Laval, Cîteaux, Timadeuc, Echourgnac, Tamié, Chambarand et Belloc.

Depuis l'année 2000 nous avons instauré une nouvelle forme de présidence du groupe. Il s'agit d'une présidence tournante, pour durée d'un an. Est président le responsable de la fromagerie qui accueillera le groupe la fois suivante. Aujourd'hui Fr.

La rentabilité des unités de production :

L'examen des comptes a permis à chacun de mettre l'accent sur certains points particulièrement névralgiques. Toutes les fromageries ont

Matthieu de Belloc assume ce service jusqu'en Avril 2002, puisque notre prochaine rencontre est prévue à Belloc.

A chacune de nos rencontres nous faisons un tour de table pour relater des différents faits saillants qui ont pu marquer chacune de nos activités fromagères. Nous partageons également nos chiffres comptables de l'activité, ce qui permet également des échanges fructueux. Un ou plusieurs intervenants extérieurs interviennent souvent sur des sujets précis évoqués lors de la précédente rencontre. Plusieurs questions sont revenues lors de nos dernières rencontres :

actuellement des situations financières relativement saines.

Les exigences sanitaires et tous les contrôles bactériologiques à effectuer :

C'est actuellement un des points les plus sensibles. Les problèmes de Salmonelles, Listéria, dioxine... poussent les Services Vétérinaires (qui sont responsables de la santé publique dans l'Administration départementale) à prendre des mesures de « précaution » drastiques.

La plupart de nos discussions et interventions portent sur ce sujet brûlant. Deux fromageries du groupe ont eu, l'an dernier, de gros problèmes de qualité, nécessitant l'arrêt temporaire de la production.

La diminution des effectifs monastiques :

2 solutions possibles pour y faire face...

- La mécanisation de l'outil de production, mais qui n'est pas sans conséquence financière, car le matériel proposé est souvent prévu pour être amorti sur des litrages beaucoup plus importants que nos petites productions.

- L'arrêt de la transformation fromagère. Depuis son origine, 4 monastères ont décidé de ne plus produire leurs fromages mais de les acheter en blanc (sortie saumure) auprès de fromageries industrielles et d'assurer « uniquement » affinage et commercialisation.

La maîtrise de la qualité (surtout lorsque de gros problèmes surviennent) :

Jusqu'à maintenant la plupart des monastères avaient soit sur place un technicien fromager formé, soit faisaient appel à une relation professionnelle locale. Un intervenant extérieur peut donner des pistes de recherche mais ne vit pas au quotidien les

problèmes et peut passer à coté de la cause spécifique du défaut. Il nous faudra sans doute réfléchir encore sur cette difficulté lors de notre prochaine rencontre.

La fréquence de nos rencontres :

Le groupe avait décidé de ne faire que tous les 2 ans une réunion sur plusieurs jours en alternance avec une réunion d'un jour à Paris. Mais devant l'urgence du sujet qualité et de la fécondité de nos rencontres, nous avons préféré maintenir la fréquence d'une session annuelle. Enfin, lors de notre réunion de Tamié nous avons ajouté une

journée « détente » à la fin de la rencontre, pour ceux qui le pouvaient. Il a été décidé d'inclure cette journée dans la durée de la réunion. Il s'avère en effet que la rencontre « autrement » permet un enrichissement pour la cohésion du groupe et pour chacun de ses membres.

Père Bernard-Marie van Caloen, cistercien
Abbaye Sainte Marie du Mont des Cats.

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DES MONASTERES

FABRIQUANT DES HOSTIES

Le 23 novembre 2001, à la Maison d'accueil Nicolas Barré, a eu lieu la première rencontre entre monastères fabriquant des hosties. Tous étaient invités, et nous nous sommes retrouvées à 24 sœurs de 16 monastères. Ce n'était pas beaucoup, puisque 43 monastères sont concernés. Mais plusieurs ont écrit en s'excusant, pour marquer leur regret de ne pouvoir y participer. Si on compte la quantité d'hosties produites, on s'aperçoit que les sœurs qui étaient là représentaient plus de la moitié de la production.

La journée a été animée et accompagnée par Père Gérard, Président de Monastic, qui nous a beaucoup encouragées, soutenues, et par Monsieur J. M. Saunier, conseiller de l'atelier d'hosties de l'Abbaye de Blauvac depuis 6 ans. Il connaît bien les

problèmes, et sa science et son expérience professionnelle nous ont été et nous seront d'un précieux secours.

Il y avait beaucoup de matière pour la discussion et l'échange. La journée a passé très vite et a été bien remplie. Les sujets se sont enchaînés spontanément, sans temps morts !

En introduction, Père Gérard a souligné la nécessité d'une solidarité entre monastères, comme témoignage... et aussi comme un fait incontournable : ce qui se fait dans un monastère n'est pas sans répercussion sur les autres... en particulier au niveau fiscal et juridique.

Par ailleurs, le fait de se rencontrer permet de vivre plus normalement les différences.

Les problèmes abordés ont été :

- Les revendeurs (tel Desfossés)
 - Les stocks... leur conservation... stocks des monastères et stocks des paroisses (dont celles qui commandent pour un an !)
- La concurrence entre monastères ; les cas de fermeture ou d'ouverture d'atelier ; le passage de la machine qui peut encore servir...
- La concurrence des laïcs... peu nombreux pour l'instant, mais l'un d'entre eux est déjà gênant ; du fait que le marché est très limité, ce sont deux ou trois monastères qui ont vu partir leurs clients.
 - L'étude et les analyses de marché pour vérifier la rentabilité de son atelier, et la prospective, tenant compte de l'âge des sœurs en fonction, de la relève possible. Les monastères où tout repose sur une ou deux sœurs, plus toutes jeunes...

- Les réparations... Frais regroupés à plusieurs monastères voisins... entretien des machines, sans attendre la panne...
- La baisse des ventes, ressentie un peu partout, mais de façon un peu floue.
- Les valeurs d'entretien... Les calculs du coût de production ou des prix de revient...
- Les prix de vente, les taxes, les remises et tarifs dégressifs...
- Les farines...
- Les conditionnements
- Monsieur J. M. Saunier nous a apporté le point de vue de l'acheteur (emballage, appellation, symbolisme...), acheteur qui est de moins en moins le prêtre, mais plutôt un des laïcs chargés de cette question à la paroisse...

Bilan de la rencontre

Dans un climat de confiance, nous nous sommes communiqué nos tarifs... fort variés !

Nous avons senti le besoin de constituer un petit comité ou commission de 4 ou 5 sœurs, qui sera assisté des conseils de Monsieur J. M. Saunier : Sœur Claire Agnès du Carmel de Laval, Sœur Elisabeth de la Trappe de Blauvac, Sœur Notre Dame des Anges des Clarisses de Roubaix, Sœur Marie Bénédicte de Sainte Croix de Poitiers, et Sœur Marie Dominique du Carmel de Saint Germain en Laye, en tant que

membre du conseil d'administration de Monastic, puisque c'est grâce à Monastic que nous en sommes là. Nous avons prévu la date d'une prochaine rencontre, de deux jours : les 27 et 28 août 2002.

La commission réunie en fin de cette rencontre a programmé, en plus du compte rendu (par Sœur Marie Odile du Carmel de Plapeville, un grand merci !) 3 dossiers : un sur les coûts de production, un sur les tarifs de vente, et un sur la baisse des ventes ces cinq dernières années.

Sœur Marie Dominique, carmélite
Saint Germain en Laye

Père Gérard Joyau, Président,
Et les membres du Conseil d'Administration

Ont le plaisir de vous inviter à la prochaine

***ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
De l'ASSOCIATION « MONASTIC »***

Qui se tiendra le **MARDI 4 FÉVRIER 2003**

À Paris,
Dans un lieu qui reste à préciser

Nous vous prions de bien vouloir prendre déjà bonne note de la date.

Nous espérons vous y accueillir très nombreux.

Toutes informations et documents utiles
vous parviendront en temps opportun.